



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## **Compte-rendu de la réunion du conseil académique des langues régionales du mercredi 5 décembre 2012 à 10h00 au rectorat de Strasbourg**

Mme le recteur salue les participants à ce conseil académique des langues régionales et leur présente le nouveau secrétaire général de l'académie, M. Stéphane Aymard.

Elle rappelle l'organisation particulière de la politique des langues régionales dans l'académie de Strasbourg et dans la région Alsace, politique définie en partenariat avec les collectivités territoriales dans le cadre d'une convention quadripartite collectivités-Etat.

Mme le recteur estime qu'il convient sans doute de mener, lors d'une autre réunion, une réflexion sur l'articulation des travaux entre ce conseil académique et la commission quadripartite alors que la convention Collectivités-Etat, prorogée d'un an, va arriver à son terme fin 2014.

Elle rappelle également que 2013 doit permettre aux parlementaires d'approuver la nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'éducation nationale et qu'il convient de réfléchir à l'acte III de la décentralisation.

Mme le recteur propose d'aborder l'ordre du jour après avoir ajouté aux points divers, à la demande de Mme Ulrich-Mallet (APEPA), un point concernant les conditions de développement et de l'implantation de l'enseignement des langues régionales.

### **I. Résultats de la certification KMK et Abibac présentés par M. Jean-Christophe Colinet, inspecteur pédagogique régional d'allemand**

#### **1. Résultats de la certification KMK**

(cf. éléments chiffrés dans documents remis aux participants)

Commentaire de M. Colinet : « Ce sont de bons résultats selon notre académie, de très bons résultats selon les autres académies ».

Les résultats en compréhension à l'oral sont très bons grâce à la politique de l'académie (effet spécifique du cursus bilingue), alors que pour l'expression écrite l'effet cursus est moins caractérisé.

Pour expliquer ces chiffres, M. Colinet cite le programme de recherche de l'association européenne des enseignants qui constate, dans les cursus bilingues, un écart important entre les quatre compétences (comprendre à l'oral, parler, lire, écrire) mais une bonne compétence stratégique (capacité d'adaptation).

M. Colinet rappelle que la politique de la KMK est de s'adresser à un plus grand nombre d'élèves de collèges, de lycées, de lycées professionnels pour donner à ces élèves un objectif à atteindre. Il s'agit d'une politique dynamique, volontariste. Et même si le niveau de réussite a baissé de quelques points, l'effet ne peut être que bénéfique pour le travail dans les classes.

Mme le recteur ajoute que, grâce à la certification dans les lycées professionnels, les élèves pourront trouver une formation en milieu professionnel sous forme de stage, voire une insertion professionnelle en Allemagne. Il s'agit d'une réelle valorisation et reconnaissance des profils de compétences, une des priorités de l'académie pour l'orientation et l'affectation.

## 2. Résultats de l'Abibac (double délivrance du baccalauréat et de l'Abitur)

M. Colinet rappelle que cette certification binationale s'adresse aux élèves de séries générales.

A noter que cette épreuve a concerné 316 candidats de 14 lycées, que 2 élèves ont échoué au baccalauréat et 13 à l'Abitur, d'où un très bon taux de réussite de 96 %.

Les élèves passent trois épreuves spécifiques : un écrit et un oral d'allemand et une épreuve écrite d'histoire et géographie en allemand.

(cf. éléments chiffrés dans les documents remis aux participants)

Mme le recteur se félicite de l'ouverture d'une section internationale au lycée des Pontonniers, aux côtés d'une classe Abibac et de l'ouverture d'une classe Abibac au lycée Marcel Rudloff de façon à assurer la continuité du cursus bilingue avec le collège.

A noter que 34 % des candidats sont issus d'autres cursus que le cursus bilingue.

L'analyse des très bons résultats montre une grande proximité entre les élèves issus du cursus international ou bilingue et les autres (bilangues, sections européennes et LV1).

M. Niedermeyer (Lehrer) relève que les jurys de cette épreuve (professeurs ou inspecteurs) sont rarement des spécialistes d'histoire-géographie et regrette qu'il n'existe plus de double correction entre jurys français et allemands.

Mme Ulrich-Mallet (APEPA) souhaiterait savoir comment sont recrutés, pour cette épreuve de l'Abitur, les élèves de 3<sup>ème</sup> autres que bilingues.

Réponses de Mme le recteur et de M. Colinet :

- un avis est donné par le professeur d'allemand et par le chef d'établissement ;
- sont prises en considération les notes de l'élève en allemand et sa motivation (et non le profil global de l'élève) ;
- les compétences scolaires des élèves d'Abibac sont équilibrées et très proches même si, comme le constatent les enseignants d'allemand, les élèves de seconde du cursus bilingue partent avec un niveau plus élevé ; après un parcours de 3 ans avec 6 heures d'allemand/semaine soit un total de 648 heures d'allemand, un élève qui a acquis des méthodes de travail, qui est en phase de maturité cognitive, progresse vite. En fin de parcours, l'effet cursus s'estompe donc progressivement.

M. Moser (UNSA-Education Alsace) pose la question de l'harmonisation entre établissements et du recrutement des élèves en Abibac. M. Colinet répond qu'une commission départementale examine les dossiers comprenant notamment les avis du chef d'établissement et du professeur d'allemand. Un élève du cursus bilingue en difficulté scolaire ne peut accéder à une classe Abibac. Donc, tous les élèves du cursus bilingue ne vont pas en Abibac et d'ailleurs ne le souhaitent pas. Par contre, tous les élèves qui ont un profil scolaire équilibré peuvent demander à aller en Abibac, comme par exemple les élèves de section européenne.

Mme Munchenbach (Eltern) pose la question de la continuité entre collège et lycée, regrette qu'il n'y ait pas plus d'offres en Abibac et s'interroge sur la pertinence des résultats présentés.

Mme le recteur précise qu'il conviendra de comparer les résultats sur plusieurs années. L'examen d'une cohorte d'une année sur l'autre permettra de constater si effectivement l'effet cursus s'estompe. Elle précise également que l'offre de places en Abibac de l'académie dépasse la demande puisque des places sont restées vacantes au regard des capacités d'accueil à la rentrée scolaire 2012.

M. Colinet pense qu'il ne faut pas surestimer les effets à long terme de la précocité (une précocité du volume horaire élevé ne mène pas automatiquement en fin de parcours à des résultats élevés ; il faut en mesurer les résultats en fin de CM2 et en fin de collège). En revanche, il ne faut pas sous-estimer les effets immédiats d'un volume horaire élevé en seconde, première et terminale pour des élèves curieux, volontaires.

A Mme Munchenbach (Eltern) qui estime que le rectorat remet en cause le principe de la précocité, Mme le recteur répond qu'il faut continuer de mener la réflexion mais qu'on constate à ce jour, certes sur un faible

nombre d'élèves (280), que quand ils bénéficient d'un volume significatif d'heures de et en allemand, les élèves ont de bons résultats, même s'ils n'ont pas commencé précocement.

M. Fessler (SGEN-CFDT) demande d'autres chiffres sur les origines géographiques (urbaines ou rurales) des élèves, ce qui, selon Mme le recteur, devrait être possible en consultant les PCS et les établissements scolaires.

M. Cronenberger (Association des maires du Haut-Rhin) estime que l'Abibac n'est pas du bilinguisme en précisant que « pour nous, le bilinguisme est l'enseignement paritaire ».

Il déplore qu'en l'absence d'une politique publique cohérente pour les langues régionales on constate une très grande disparité entre les régions. Et de citer l'exemple de l'Aquitaine où rectorat et inspections académiques poursuivent l'enseignement paritaire à partir de la seconde, du Pays Basque où 56 % des établissements offrent un enseignement bilingue de la maternelle à l'université, et de la Bretagne.

M. Cronenberger souhaiterait qu'on poursuive l'enseignement bilingue après la 3<sup>ème</sup> pour les élèves qui ont suivi ce cursus à l'école primaire et au collège et se demande si on pourra avancer dans ce domaine le jour où le conseil unique d'Alsace aura pris la compétence des langues régionales.

Mme le recteur souhaiterait voir de plus près ce que signifient 56 % des établissements en Pays Basque en nombre d'heures, d'établissements, sous quelle forme, ...

Elle précise que, dans le cadre des assises, des statistiques seront portées à la connaissance de tous et que l'on pourra alors réellement discuter en profondeur. Elle estime qu'au regard du travail réalisé on peut dire que la politique menée dans l'académie de Strasbourg est ambitieuse : progrès dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, ouverture des sections européennes dans les lycées professionnels avec la possibilité de l'insertion professionnelle, effort des collectivités à hauteur de 3 millions d'euros, effort de l'Etat à hauteur d'un surcoût de 17 millions d'euros... Elle rappelle que l'Abibac est un dispositif pertinent, notamment en termes de cursus post bac, d'emploi, d'insertion professionnelle, etc...

A la comparaison faite par M. Cronenberger entre les investissements de l'Etat, du conseil régional d'Aquitaine et du département des Pyrénées Atlantiques (3,3 millions d'euros pour 187 000 habitants) et ceux de l'Alsace (3 millions d'euros pour 1 850 000 habitants), Mme le recteur lui répond que les modes de calcul ne sont pas les mêmes : l'effort de l'Etat de 17 millions d'euros représente le surcoût du coût habituel pour des classes d'école, de collège et de lycée, c'est-à-dire un effort supplémentaire au-delà de la masse salariale des enseignants. Par exemple, pour les collèges, la marge de manœuvre du recteur en termes de dotation supplémentaire aux établissements est investie en deux parts quasiment égales : l'une pour le soutien à l'éducation prioritaire, pour les élèves les plus fragilisés, et l'autre pour le cursus bilingue et le soutien à la politique des langues.

M. Colinet complète ces propos par d'autres comparaisons : en Aquitaine, il n'y a aucun professeur bivalent en langue régionale - mathématiques ; en Alsace, ils sont 80. En Corse et en Bretagne ils sont 50. Si 80 élèves choisissent de passer l'épreuve d'histoire-géographie au brevet en langue régionale en Corse et en Bretagne, en Alsace, ce sont 700 à 800 élèves chaque année. Enfin, l'académie de Strasbourg est la seule qui assure une articulation entre l'enseignement d'une langue régionale et une certification bi-nationale.

Mme Ulrich-Mallet (APEPA) repose la question « Pourquoi n'y a-t-il pas de continuité dans l'apprentissage de l'allemand au lycée ? »

M. Colinet répond que cet apprentissage continue dans les sections européennes de lycée, dans les sections européennes de lycée professionnel et avec la possibilité de passer l'Abibac ; il ajoute également que la convention précise que la continuité du cursus bilingue de collège est assurée en Abibac et dans les sections européennes en lycée général. Ce qui n'exclut pas -choix qui a été fait par l'académie de Strasbourg- les sections européennes en lycées technologiques et professionnels.

Mme le recteur, tout en réaffirmant qu'il faut faire l'état des lieux et réfléchir à des dispositifs adaptés, rappelle qu'elle a fait la proposition, sur projets, dans les lycées professionnels qui ont des liens avec des entreprises allemandes ou suisses, de leur donner un volume horaire supplémentaire dans la dotation horaire pour favoriser le travail des enseignants de langue allemande avec des enseignants de spécialités professionnelles afin de construire et mettre en oeuvre des cours de spécialités en allemand.

Mme Schmidiger (conseil régional d'Alsace) considère que, comme nous sommes en fin de convention, il faut analyser les chiffres et faire le bilan au moment des assises du bilinguisme, et qu'il conviendra sans doute de faire évoluer le cursus bilingue en lycée.

Mme le recteur estime pour sa part qu'il sera difficile de définir un enseignement paritaire en lycée compte tenu de la diversité et de l'organisation de l'offre de formation.

Mme Schoepfer (OLCA) revient sur la comparaison avec les autres langues régionales et tient à faire la différence en citant le nombre de locuteurs actifs en Alsace (43 %) et à rappeler que l'enseignement bilingue ne s'adresse pas à une élite mais à tous les élèves.

Après un débat sur les chiffres annoncés (cf. enquête OLCA jointe) par Mme Schoepfer (OLCA) et une intervention de M. Scherb (Heimetsproch un tradition) décrivant Mme le recteur comme une « équilibriste » entre la volonté « nationaliste » de l'éducation nationale qui veut « éradiquer la langue régionale » et l'Alsace qui veut défendre sa langue, Mme le recteur affirme que, pour elle, l'alsacien reste une tradition familiale et sociale qui doit être portée par l'ensemble des acteurs locaux, l'éducation nationale prenant largement sa part dans la mise en œuvre de l'enseignement de l'allemand, y compris dans sa dimension d'apprentissage précoce.

Mme le recteur souhaite que les assises de la LCR s'intéressent également aux démarches pédagogiques et didactiques des deux côtés du Rhin, aux volumes horaires selon l'âge des élèves et que l'on discute de ces questions de façon argumentée non dogmatique dans une perspective positive au service des élèves, de leur ouverture culturelle, de la réussite de leur parcours scolaire et de leur insertion professionnelle future.

## **II. Evaluation en CM2**

### **1. Evaluation du cursus extensif (3 heures d'allemand par semaine)**

L'évaluation du cursus extensif en CM2 est présentée par Mme Marchal représentant M. le directeur académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin.

(Cf. diaporama joint)

Commentaires de Mme Marchal :

Cette évaluation de 2011 a concerné 17813 élèves et avait pour objectif de mesurer le niveau de compétences en allemand des élèves en fin de CM2. L'ensemble des élèves a passé les tests de niveau A1+, conformément aux objectifs de la convention.

Le codage prévu a été conçu de manière à déterminer si les élèves avaient atteint le niveau A1 (objectif fixé par les programmes nationaux).

Sur l'ensemble des élèves de l'Académie, 82,8% ont au moins le niveau A1 et 51,5% ont atteint le niveau A1+.

### **2. Evaluation du cursus bilingue (niveau A2)**

L'évaluation du cursus bilingue en CM2 est présentée par M. Scheu, inspecteur de l'éducation nationale du premier degré.

Commentaires de M. Scheu : la quasi-totalité des élèves (91,3%) du cursus bilingue ont + de 60 % de réussite et ont donc atteint le niveau A2.

Remarque : les résultats du niveau des connaissances culturelles devraient nous encourager à travailler davantage sur la culture des pays germanophones dans les classes bilingues.

## **III. L'option Langue Régionales d'Alsace au baccalauréat**

Les résultats de l'épreuve de LRA au baccalauréat sont présentés par M. Schwendemann, chargé de mission de l'option LCR à la MAERI.

(cf. documents remis en séance).

Les épreuves de Langues Régionales d'Alsace des baccalauréats général et technologique 2012 ont eu lieu dans 13 centres d'examen et ont concerné 1584 élèves des séries générales, technologiques, professionnelles ainsi que des élèves de BTS.

A noter la progression constante du nombre de candidats depuis 1985, année de la création de l'épreuve, comme en attestent les graphiques remis aux participants.

En fait, l'épreuve se différencie selon les séries :

- au baccalauréat général et technologique le candidat est interrogé d'abord sur un des 10 à 15 documents étudiés en classe et qui s'inscrivent dans cinq thèmes différents, puis sur ses connaissances générales de l'Alsace. L'objectif de l'épreuve est de vérifier la capacité du candidat d'apporter le témoignage de sa culture générale, d'un savoir de base sur la situation et l'évolution de l'Alsace, l'aptitude à analyser et à argumenter, la pertinence des réactions aux incitations et aux questions des examinateurs. Cette épreuve a lieu en français, dialecte ou en allemand au choix du candidat.
- au baccalauréat professionnel, il s'agit d'une épreuve au cours de laquelle le jury évalue l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement en dialecte et à comprendre un document écrit en alsacien.
- au BTS, il s'agit d'une épreuve de langue vivante étrangère II (en alsacien) sous la forme d'un entretien d'une durée de 20 minutes prenant appui sur des documents proposés par le jury.

Quelques constats au sujet de l'épreuve de juin 2012 :

1. pour le baccalauréat général et technologique :
  - la prééminence des documents d'histoire (30 %) sur lesquels sont interrogés les candidats ;
  - comme chaque année, plus de 9 candidats sur 10 se sont exprimés en français ; et les candidats qui ont choisi de s'exprimer dans la langue régionale ont opté pour l'allemand (5,3 %) ou pour le dialecte (4,3%) ;
  - moyenne générale des notes de cette épreuve : 14,7 (avec un coefficient 2 pour le baccalauréat général).
2. pour le baccalauréat professionnel, malgré une certaine difficulté pour les candidats qui n'ont pas l'habitude de lire des textes en dialecte et qui ne sont pas préparés à cette épreuve, les résultats (avec une moyenne de 15/20) peuvent être jugés tout à fait satisfaisants.
3. pour l'épreuve du BTS enfin, la moyenne générale des résultats était de 15,5/20.

#### **IV. Actions entreprises ou prévues dans le cadre du 50e anniversaire de l'amitié franco- allemande :**

M. Drouard, chef de la Maeri, présente les différentes actions dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés (cf document complet remis aux participants).

M. Drouard précise que 96 classes, 52 classes françaises et 50 allemandes ont été retenues pour le 1<sup>er</sup> degré, ce qui représente un budget de 126000 €.

Aux questions de Mme Dudt (PEEP), M. Drouard répond que ces actions sont menées en partenariat avec les établissements allemands et que des actions en faveur de l'orientation et de l'emploi sont menées parallèlement grâce au programme Triprocom (avec en particulier un certificat Euregio et des stages dans les entreprises allemandes et suisses).

#### **V. Questions diverses**

Mme Ulrich-Mallet (APEPA) fait référence à la demande transmise à Mme le recteur, dans laquelle l'APEPA souhaite la communication des résultats de l'étude concernant l'ouverture de nouveaux sites bilingues dans les vallées de la Doller et de Saint-Amarin, renouvelle sa demande d'ouvertures de 3 autres sites pour septembre 2013 et demande l'ouverture de « RPI bilingues ».

Mme Ulrich-Mallet s'interroge également sur le nombre d'enseignants dont dispose le rectorat pour assurer la continuité des sites existants et pour l'ouverture de nouveaux sites et sur la stratégie du rectorat pour programmer ces ouvertures.

Mme le recteur rappelle les conditions nécessaires à l'ouverture d'un nouveau site afin d'en assurer l'indispensable pérennité (effectifs, continuité au collège,...).

Mme le recteur signale qu'une politique très volontariste dans le Haut-Rhin par le passé a donné lieu à de nombreuses ouvertures de sections à faible effectif (une dizaine d'élèves par section) alors que la « politique raisonnée » conduite dans le Bas-Rhin a permis traditionnellement d'ouvrir des classes et non des sections. Il est nécessaire d'harmoniser ces pratiques afin de rendre pérenne l'organisation des suites d'études.

Par ailleurs, elle rappelle que toute ouverture de section génère un surcoût souvent accompagné d'un recrutement de contractuels.

Dans le cadre de la convention quadripartite, 2 millions d'euros sur les 3 millions versés par les collectivités peuvent être consacrés au recrutement de contractuels pour le 1<sup>er</sup> degré. Aujourd'hui, ces 2 millions d'euros sont dépassés ; de plus, l'éducation nationale prend à sa charge un surcoût de 5 millions d'euros. L'objectif est donc bien d'harmoniser les politiques sur les deux départements, les situations normales étant l'ouverture de classes entières.

En ce qui concerne Saint-Amarin, Mme le recteur informe de l'ouverture de deux classes supplémentaires pour pouvoir accueillir des élèves de Saint-Amarin, Urbès et Oderen dans la perspective d'un cursus bilingue en classe entière au collège de Saint-Amarin. On a également ouvert une classe à Moosch. Quant aux 18 élèves de Kirchberg, ils seront accueillis dans une classe supplémentaire sur le site de Masevaux.

Mme le recteur annonce que, dans le cadre du concours spécifique, elle ouvrira plus de postes bilingues paritaires. Elle soulève aussi le problème des professeurs qui ont bénéficié d'une formation spécifique bilingue et qui choisissent d'enseigner en Allemagne.

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants, un partenariat avec d'autres académies et universités (parisiennes par exemple) est prévu afin de favoriser dans un premier temps l'accueil d'étudiants en stage dans le cursus bilingue, et, dans un second temps, la mutation et l'accueil de ces enseignants dans le cursus bilingue dans l'académie.

Pour répondre à l'une des questions de Mme Ulrich-Mallet, Mme le recteur propose, pour les prochaines années, dans un souci de transparence, de consacrer un temps au bilan de la rentrée en début d'année scolaire.

M. Moser (UNSA - Education Alsace) trouve la démarche des classes entières tout à fait raisonnable mais il croit que la balle est aussi dans le camp des communes pour l'ouverture des sites bilingues.

A une question de M. Boudot (ABCM Zweisprachigkeit) qui demande si on peut envisager un recrutement de personnels issus de pays germanophones, Mme le recteur répond que le but de l'éducation nationale est de recruter des titulaires, raison pour laquelle elle augmentera le nombre de postes au concours spécifique. Le fonctionnement par classe entière facilitera l'organisation. Mais le dispositif nécessitera toujours le recours à des contractuels germanophones, ce qui pose le problème de l'attractivité par rapport aux conditions de travail et de rémunération proposées dans leur pays.

M. Scherb (Heimetsproch un tradition) et M. Schaffner (Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle) interpellent Mme le recteur au sujet de deux contractuelles allemandes qui ont dû faire un procès à l'éducation nationale pour pouvoir rester dans l'académie.

Mme le recteur répond que « en France, pour être titularisé il faut avoir suivi la formation et réussi le concours. La formation seule ne suffit pas ».

Ces propos sont confirmés par M. Moser (UNSA - Education Alsace) qui rappelle les règles du recrutement en France avec l'obligation de passer le concours pour une question d'équité.

Mme le recteur lève la séance à 13h45.

Le secrétaire de séance

Jean-Claude Schwendemann



La présidente de séance

Armande Le Pellec Muller



La réunion du conseil académique des langues régionales du mercredi 5 décembre 2012 s'est tenue sous la présidence de Madame Armande Le Pellec Muller, recteur de l'académie de Strasbourg, chancelier des universités d'Alsace, en présence de :

**Premier collège : Autorités académiques et experts pédagogiques**

- le secrétaire général de l'académie (Stéphane Aymard)
- le directeur académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin (représenté par Mme Anita Marchal)
- la directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin (représentée par Mme Marguerite Knuchel)
- le directeur de l'IUFM (représenté par M. Thierry Rohmer)
- un enseignant-chercheur d'allemand de l'enseignement supérieur (M. Dominique Huck)
- le directeur du CRDP (M. Yves Schneider)
- le chef de la Maeri (M. Dominique Drouard)
- un inspecteur pédagogique régional d'allemand (M. Jean-Christophe Colinet)
- un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré (M. Raymond Scheu)
- un instituteur-maître formateur (Mme Anita Marchal)
- un chargé de mission option LCR (M. Jean-Claude Schwendemann)

**Deuxième collège : Représentants des établissements scolaires et associations des parents d'élèves**

- FCPE (Mme Isabelle Traband)
- PEEP (Mme Patricia Dudt)
- APEPA (Mme Odile Uhlich-Mallet)
- ELTERN (Mme Andrée Munchenbach)
- ABCM Zweisprachigkeit (Mme Pascale Lux)
- APEL (M. Patrice Zuber)
- UNSA-Education Alsace (M. Christian Moser)
- SGEN-CFDT (M. Hubert Fessler)

**Troisième collège : Collectivités territoriales et mouvements associatifs**

- Conseil régional d'Alsace (Mme Pascale Schmidiger)
- Association des maires du Haut-Rhin (M. Gérard Cronenberger)
- Lehrer (M. Jean-Michel Niedermeyer)
- Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle (M. François Schaffner)
- Heimetsproch un tradition (M. Henri Scherb)
- Comité fédéral pour la langue et la culture régionale en Alsace et Moselle (M. Gérard Cronenberger)
- OLCA (Mme Isabelle Schoepfer)
- ADEAF (Mme Elisabeth Wilz)

**Excusés :**

- l'inspecteur général d'allemand de l'éducation nationale (M. Raymond Nicodème)
- l'inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique (Mme Isabelle Wolf)
- le directeur régional des affaires culturelles (Mme Catherine Zimmermann)
- FSU (M. Dominique Perrin)
- le conseil général du Bas-Rhin (Mme Marie Baerenzung)
- le conseil général du Haut-Rhin (M. Michel Rudloff)
- l'association des maires du Bas-Rhin

**Absents :**

- USAEP
- FO